

Paris, le 12 DEC. 2022

SGAPP – Secrétariat général aux politiques publiques
Affaire suivie par : Mission ville
Mél. : pref-mission-ville@paris.gouv.fr

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

À

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets régional des crédits de la politique de la ville pour l'année 2023

P.J. :

- Liste des QPV franciliens
- Guide d'utilisation de la plateforme dématérialisée Dauphin
- Appel à projets 2023 pour le déploiement du plan de formation « valeurs de la république et laïcité » en Île-de-France
- Codes de connexion pour le webinaire relatif à l'appel à projets 2023 organisé le mercredi 18 janvier 2023 à 10h

La politique de la ville constitue un enjeu majeur en Île-de-France avec près de 1,5 million d'habitants résidant dans les 272 quartiers de la politique de la ville franciliens (QPV), soit 13% de la population de la région. Les crédits spécifiques qui y sont consacrés, relevant du programme 147, sont pour l'essentiel délégués aux Préfets de département et s'inscrivent localement dans les orientations fixées dans le cadre des 75 contrats de ville franciliens.

A l'échelle régionale, une enveloppe dédiée à la politique de la ville vise à soutenir des organismes qui concourent au déploiement des chantiers prioritaires portés à ce niveau relevant principalement de l'emploi, de l'éducation et de la culture. Des actions d'envergure régionale ou interdépartementale à destination des QPV franciliens (liste ci-jointe), en particulier déployées par des acteurs associatifs, sont éligibles à un soutien financier de l'Etat au niveau régional, afin de réduire les inégalités et d'avoir un réel impact sur la vie des habitants de ces quartiers.

En outre, dans le cadre de l'appel à projet 2023, une attention particulière sera portée aux actions en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques afin de favoriser l'implication des habitants et en particulier des jeunes à cet événement.

Ainsi, pour l'année 2023, un appel à projets régional est lancé principalement autour de priorités d'intervention suivantes :

- 1- l'emploi et en particulier l'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre du plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ) : les porteurs de projets veilleront à proposer des actions en direction des QPV concernés par le PRIJ. Il importe que l'intervention des opérateurs soutenus au niveau régional se traduise par la prise en charge de jeunes dans le cadre des groupes opérationnels locaux et des sorties positives en emploi ou en formation qualifiante. Le soutien à la

création d'entreprise dans les QPV fera aussi l'objet d'une attention particulière.

- 2- l'éducation : les crédits de la politique de la ville sont mobilisés en particulier sur la structuration régionale des programmes de réussite éducative et des cités éducatives, mais aussi sur les cordées de la réussite (qui font l'objet d'un appel à projet spécifique en partenariat avec l'Education nationale et la Région Ile-de-France), ainsi que sur des actions de lutte contre le décrochage scolaire et de soutien à la parentalité dans les quartiers de la politique de la ville.
- 3- la culture : l'objectif poursuivi est de favoriser l'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées. Sont prioritairement concernés par cet axe les projets relevant des jumelages culturels entre des établissements publics et des quartiers de la politique de la ville, qui ont été étendus en 2022 et dont les actions se poursuivent en 2023.

Par ailleurs, il ressort de l'évaluation des contrats de ville que les enjeux concernant la santé des habitants de QPV se sont accrus. Aussi, l'appel à projets 2023 pourra financer des actions favorisant l'accès aux soins et la promotion de la santé en particulier pour les jeunes.

A titre transversal, cet appel à projets vise à soutenir des actions relatives à l'appui à l'ingénierie de projets, à la qualification des acteurs intervenant dans les quartiers de la politique de la ville et aux démarches évaluatives.

Concernant le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » (VRL), l'appel à projet spécifique est également lancé à destination des opérateurs associatifs qui souhaitent financer des sessions de formations d'acteurs de terrain et des journées de sensibilisation (modalités ci-jointes).

Les porteurs de projets sont invités à déposer leurs dossiers de demandes de subvention sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN (voir guide de dépôt ci-joint) d'ici le **vendredi 17 février 2023**.

Dans le cas d'une demande de subvention pour une action qui serait reconduite en 2023, l'examen du bilan 2022 fera l'objet d'une attention particulière notamment du point de vue des bénéficiaires touchés, de la prise en compte de l'égalité femme-homme et de l'impact des actions menées. Ainsi, les bilans des actions financées en 2022 doivent être obligatoirement saisis sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN au moment du dépôt de la demande de subvention 2023. Par ailleurs, des opérations de contrôles seront menées au cours de l'année 2023.

La mission ville de la Préfecture de région, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : pref-mission-ville@paris.gouv.fr, se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions concernant cet appel à projets. A ce titre, un webinaire est organisé par la mission ville à destination des porteurs de projets le mercredi 18 janvier 2023 à 10h, dont vous trouverez ci-joint les codes de connexion.


Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Marc GUILLAUME